

Comment créer sa galerie en ligne ?

Aucune reproduction sans autorisation expresse et écrite de l'auteur (Patrick Philippot)

La finalité d'une photographie, dans la plupart des cas, est d'être montrée. Reste à définir de quelle manière elle doit être présentée au public. La meilleure solution est bien sûr l'exposition de tirages dans un lieu adapté et agréable. Mais cette possibilité nous est offerte de manière très limitée. En attendant les propositions de galeristes ou de responsables culturels disposant d'un lieu d'exposition, la présentation de nos photos en ligne reste un bon moyen de se faire connaître ou à tout le moins de faire apprécier son travail.

Beaucoup choisissent d'utiliser des services génériques gratuits comme Facebook, Skydrive, Flickr et Picasa ou des services de partage attachés à un logiciel comme par exemple Instagram et Snapseed. Ces solutions présentent plusieurs inconvénients :

- Vos travaux sont « noyés dans la masse » (il y a actuellement un peu moins de 10 milliards de photos sur Flickr).
- Il est difficile de présenter des séries.
- La gestion de vos droits est disons... aléatoire (euphémisme) et votre niveau de protection quasiment nul.
- La personnalisation de votre présentation est impossible ou très limitée.

D'autres utilisent la solution du blog. Cependant la structure d'un blog n'est pas vraiment adaptée à la présentation de photographies et certainement pas à la notion de série.

La solution idéale : créer votre propre galerie personnalisée. Le texte qui suit vous explique quels sont les éléments à assembler pour obtenir une galerie en ligne personnalisée, accessible à tous et indépendante.

Les éléments de base

Une galerie en ligne n'est ni plus ni moins qu'un site Web comme un autre. Il faut donc réunir les constituants suivants :

- Un serveur qui va héberger l'ensemble du site, c'est-à-dire les pages et les images qui le constituent ainsi que le logiciel qui va exécuter le code contenu dans les pages.
- Un nom de domaine.
- Les pages et les images elles-mêmes.
- Un logiciel (client FTP) qui assure en cas de besoin le téléchargement des fichiers (pages et images) vers le serveur qui héberge votre site.

Le Serveur

Si un utilisateur très expérimenté ou un informaticien peuvent envisager d'installer ce serveur directement chez eux sur un PC dédié sur leur réseau local, la plupart du temps ce serveur sera fourni par un prestataire externe. Très souvent, vous disposez déjà de

cette prestation : si votre fournisseur d'accès est Free, SFR ou Orange par exemple, ces services vous offrent un hébergement de capacité limitée mais en général suffisant pour une galerie de taille raisonnable. Ce service est habituellement nommé « pages personnelles ». Veuillez consulter l'aide en ligne de vos fournisseurs respectifs pour la mise en œuvre de ce service sans coût supplémentaire. Il existe également de nombreux hébergements gratuits mais qui en général imposeront certaines contraintes en contrepartie, comme l'insertion automatique de publicité sur vos pages. Vous pouvez également faire appel à un service payant comme le fait le CAPC (nous utilisons pour les galeries un hébergement chez Ikoula pour un abonnement annuel relativement modeste).

Dans tous les cas, le serveur est au départ une coquille vide. L'infrastructure qui permettra de rendre vos pages accessibles et d'exécuter le code qu'elles contiennent est en place mais rien ne se passe tant que vous n'avez pas installé ces pages sur le serveur. Nous verrons cela plus loin.

Le Nom de Domaine

Le nom de domaine est l'identifiant de votre site qui permet d'y accéder depuis un navigateur. En fait, l'identifiant réel de votre site est son adresse IP, un nombre de la forme xxxx.xxxx.xxxx.xxxx comme par exemple 193.104.215.61 pour Adobe. Mais il est plus facile d'entrer www.adobe.com dans un navigateur que l'adresse IP. Adobe.com est le nom de domaine dans ce cas. Ce sont les serveurs DNS (Domain Name System) qui sont présents sur l'ensemble du réseau (sur votre réseau local, chez votre fournisseur d'accès et chez les gestionnaires du réseau Internet) qui assurent la conversion d'un nom de domaine en clair (www.adobe.com) en adresse IP (193.104.215.61). Mais si vous entrez <http://193.104.215.61> dans votre navigateur, vous arriverez bien chez Adobe.

Si vous utilisez le service gratuit de votre fournisseur d'accès ou un service en ligne gratuit, vous n'aurez en général pas le choix du nom de domaine qui vous sera imposé. Par exemple, le nom de domaine du site public du CAPC est obligatoirement [google.com](https://sites.google.com/site/capchampagne/) (nous sommes hébergés dans ce cas par Google Sites) et notre site fait partie d'un sous-domaine : <https://sites.google.com/site/capchampagne/> .

Cela peut vous convenir. Si vous souhaitez personnaliser votre nom de domaine (par exemple www.mesphotographies.com), il vous faut louer ce nom auprès d'un prestataire qui se chargera de sa gestion auprès de l'AFNIC (c'est comme pour les opérations en Bourse, vous ne pouvez pas effectuer vous-mêmes ces opérations de gestion). Pour continuer avec l'exemple du CAPC, nous avons demandé à Ikoula de gérer pour nous le nom de domaine www.capchampagne.org , domaine que nous avons redirigé sur <https://sites.google.com/site/capchampagne/> . Cette gestion a bien sûr un coût d'environ 20 euros par an selon le prestataire. Parfois ce service est fourni gratuitement si vous vous abonnez pour un hébergement.

Les organisations à but non lucratif choisissent en général un nom de domaine en .org ou .net . Le suffixe .com indique en général une société commerciale.

NB : dès que vous cessez de rémunérer votre prestataire, la gestion du domaine est abandonnée au moment du renouvellement de l'abonnement, le nom redevient à nouveau public et peut être repris par n'importe qui (le premier qui le demande).

Pendant la période de souscription, personne, sur l'ensemble du réseau Internet, ne peut obtenir le même nom de domaine.

Les pages du site

Ces pages sont constituées de textes écrits dans le méta langage HTML ou XHTML ou PHP et des objets qui s'y rattachent, en l'occurrence la version Web de vos photos. Comment les créer ?

La solution masochiste consiste à les coder en utilisant directement les langages cités ci-dessus. Cette pratique qui a longtemps été la seule solution possible ne concerne plus que les informaticiens grisonnants comme votre serviteur. Plus personne ne fait cela directement à la main. Nous disposons aujourd'hui d'éditeurs de haut niveau permettant de créer ce code à partir d'une interface qui s'utilise de la même manière qu'un traitement de texte comme Word par exemple. Ce type d'outil est largement disponible sur le Web ou vous sera proposé par votre prestataire ou votre fournisseur d'accès. Cependant, c'est encore une solution très lourde, en tous cas consommatrice de temps.

Si l'on veut se libérer encore plus du niveau technique de la création de pages, il existe des solutions encore plus intégrées :

- Vous utilisez un logiciel auquel vous fournissez les données administratives de votre hébergement et à partir duquel vous créez vos pages, comme dans un traitement de texte. L'ensemble des opérations est totalement automatisé. Dans ce type de solution, le logiciel le plus connu est ZenPhoto (<http://www.zenphoto.org/> - en français ici : http://alanthefrog.free.fr/?page_id=44). Voir un tutoriel sur <http://www.focus-numerique.com/test-1187/en-pratique-creer-galerie-photo-en-ligne-1.html> . Mais il existe d'autres solutions logicielles (Smooth Gallery Builder, Piwigo, Coppermine, PhotoOnWeb,...).
- *La solution Lightroom*
Si vous utilisez Lightroom, la vie sera encore plus simple. Vous sélectionnez les photos à mettre en ligne, vous passez dans le module Web, vous choisissez un modèle de galerie, vous renseignez les informations techniques sur votre hébergement et vous renseignez les rubriques proposées par le modèle permettant de personnaliser le site. Et hop, un clic sur le bouton de mise à jour et votre galerie est en place. Vous n'avez plus qu'à communiquer l'adresse à qui de droit. C'est la solution que nous utilisons au CAPC pour la mise en ligne des galeries photo.

Vous trouverez également de nombreux services en ligne qui vous proposent l'intégration de la totalité de la chaîne (hébergement, éventuellement la gestion du domaine, logiciel de création, service de vente en ligne...) moyennant un abonnement annuel. Parmi ceux-ci :

- Darqroom (<http://www.darqroom.com/>)
- Fotolia (<http://fr.fotolia.com/>)
- iStockPhoto (<http://français.istockphoto.com/>)
- Ma Belle Photo (<http://www.mabellephoto.com/>)

- My Perfect Gallery (<http://www.myperfectgallery.com/>)
- PhotoSapiens (<http://www.photosapiens.com/>)
- ZenFolio (<http://www.zenfolio.com/>)

Attention cependant : ces sites sont le plus souvent destinés à la vente en ligne, ce qui n'est pas nécessairement votre objectif.

Le client FTP

Dans la plupart des cas et des solutions proposées ci-dessus, le téléchargement des pages de votre galerie ainsi que des images mises au format Web sera assuré automatiquement par le logiciel de création de galerie une fois que vous lui aurez dit où se trouve votre hébergement.

Cependant, dans certains cas, il se peut que vous ayez à récupérer depuis le site ou à remonter sur le site certains fichiers (par exemple suite à une réparation manuelle ou pour corriger manuellement un problème du logiciel que vous utilisez). Dans ce cas, il vous faut procéder à cette opération manuellement.

Quand un hébergement est mis à votre disposition, il est toujours associé à un serveur FTP (File Transfer Protocol) qui vous permet de remonter des fichiers sur le serveur ou de télécharger des fichiers depuis le serveur. Ce protocole est en général utilisé de manière transparente pour vous par le logiciel de création de galeries mais si vous devez faire une modification manuelle, il vous revient d'effectuer cette opération. Pour dialoguer avec un serveur FTP, on utilise un logiciel appelé « client FTP ». La plupart du temps, ce logiciel va se présenter comme un Explorateur de disque (comme l'Explorateur Windows par exemple) et vous permettra de naviguer dans l'arborescence des fichiers du serveur et d'effectuer tous les transferts nécessaires dans un sens ou dans l'autre.

Il existe de nombreux client FTP payants ou gratuits pour tous les systèmes d'exploitation connus. Nous utilisons Filezilla (<http://filezilla-project.org/>) qui est très simple d'emploi et gratuit.

Les aspects légaux

Enfin, à partir du moment où vous mettez une série de photos en ligne, **vous** assumez la responsabilité juridique de cette opération. Vous devez être sûr que vous possédez tous les droits sur ces images, qu'elles ne portent pas atteinte aux droits de tiers et qu'elles n'enfreignent pas le droit commun (images « interdites »). Ceci s'applique également au texte accompagnant les images. Certaines photographies que vous pouvez parfaitement utiliser dans un cadre privé (chez vous, dans un concours interne CAPC,...) peuvent poser problème lors d'une mise à disposition publique. Par exemple, si votre photographie inclut un simple objet dont la marque a été déposée, une œuvre d'art dont l'auteur ou les ayant-droit refusent la reproduction, etc. vous pouvez avoir quelques soucis allant de la simple demande de retrait à des procédures plus lourdes de conséquences. Si vous n'êtes pas sûr, abstenez-vous. En ce qui concerne les photos de personnes, n'oubliez pas que nous mettons à votre disposition dans la section *Ressources | Fichiers Utiles* les formulaires d'autorisation d'utilisation d'image (mineur, adulte, modèle, animal, œuvre, bien, lieu,...) dont quelques exemplaires devraient se trouver disponibles dans votre sac photo.

Vous devez également penser à protéger vos images. En général, le logiciel installera dans votre galerie des images à la résolution réduite difficilement exploitables commercialement. Cependant, cela ne suffit pas toujours à arrêter les margoulines de tout poil. L'insertion dans chaque photo d'un filigrane (watermark) peut dissuader le faisan de passage. Lightroom fait cela très facilement.

NB : voilà encore un autre avantage de la photographie en RAW. C'est votre négatif et il peut faire office de preuve. Même si on vous vole la version intégrale de votre image au format TIFF ou JPEG, si vous possédez le RAW correspondant, vous êtes sûr de gagner devant un tribunal.

Prenez également soin d'éliminer de vos photos les métadonnées que vous ne voulez pas rendre publiques. Voir notre document *Les_Métadonnées.pdf* dans la section *Techniques de l'Image | Documents techniques*.

Voilà. Vous êtes en possession des connaissances de base nécessaires à la mise en place d'une galerie. Ce n'est pas très compliqué : des milliers de gens non informaticiens sont déjà passés par là.

Patrick Philippot
www.ppphoto.fr